



Litige assurance auto trop perçu

Par **Demet**, le **24/11/2010** à **08:49**

Bonjour à tous.

je poste aujourd'hui car j'ai la forte impression que mon assurance auto se moque de moi et je voulais avoir votre avis. voici :

j'ai récemment déménagé. comme j'ai changé de département, mon assureur a revu ses tarifs à la baisse. mon nouveau contrat a pris effet le 24/09/10 et le nouveau tarif s'appliquait à la baisse à partir du 05/11/10. lorsque j'ai demandé la raison pour laquelle la baisse ne s'appliquait pas dès le mois d'octobre, il m'a été répondu que, le nouveau contrat prenant effet le 24/09/10 et le prélèvement à venir étant le 05/10/10, "il était trop tard pour que le prélèvement du 05/10/10 puisse être réajusté".

j'ai l'impression qu'on se fout clairement de moi. pourriez-vous me dire si c'est légal et ce qu'il y a lieu de faire dans le cas contraire ?

merci par avance.